

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance spéciale, ce jeudi 28 mai 2020, par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence

Monsieur Dave Prévéreault, conseiller
Monsieur Jean-François Gauthier, conseiller
Monsieur Julien Normand, conseiller
Monsieur Raynald Foster, conseiller
Monsieur Pierre Ross, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présence de M. Serge Deschênes, maire.

Assiste également à la séance, par voie de visioconférence : Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

2020-05-108 6980 CONSIDÉRANT

le décret numéro 177-2020, du 13 mars 2020, qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT

les décrets subséquents qui prolongent cet état

d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT

l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer

immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE

selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de

la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'

il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos. Et, que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, délibérer et voter à la séance par

visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévéreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 03 et vérifie le quorum.



2020-05-109 6981

VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil municipal renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance.

2020-05-110 6981

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2020-05-111 6981

CAMP DE JOUR 2020 SUR LE TERRITOIRE DE POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT l'annonce du gouvernement du Québec

relativement à l'ouverture des camps de jour dans toutes les régions à compter du 22 juin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a évalué la faisabilité de

tenir son camp de jour 2020 dans le contexte de

la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ainsi que l'administration ont

tenu compte des ressources humaines, matérielles, techniques et financières disponibles afin de prendre une décision

éclairée dans l'intérêt de tous;

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs et de la culture a analysé

les différentes exigences et consignes détaillées dans le Guide de relance des camps en contexte de COVID-19, préparé par l'Association des camps du Québec en étroite collaboration avec l'Association québécoise du loisir municipal et le Réseau des unités

régionales loisir et sport du Québec;

CONSIDÉRANT QU' avec la main-d'œuvre et les locaux disponibles,

le nombre de places offertes serait très réduit et

ne répondrait pas à la demande;

CONSIDÉRANT QUE la lourde responsabilité au niveau du maintien

de la santé, de la sécurité et du respect des mesures sanitaires reposerait sur les épaules de

jeunes étudiants âgés entre 16 et 20 ans;

CONSIDÉRANT les mesures sanitaires très élevées et

exigeantes;

CONSIDÉRANT la possibilité très limitée, d'offrir des activités

intéressantes et diversifiées, en respectant l'application des mesures de distanciation sociale, l'interdiction de contact et de prêt de

matériel entre les enfants;

CONSIDÉRANT les coûts supplémentaires qui seraient

engendrés pour réussir à accueillir moins de la

moitié des enfants que l'an dernier;

CONSIDÉRANT QUE la préparation pour la tenue d'un camp de jour

en contexte de COVID-19 comporte d'énorme défis pour l'administration municipale et le

service des loisirs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'après évaluation de la

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial



situation et à la lumière de son analyse, la Municipalité ne peut répondre à toutes les conditions nécessaires afin d'offrir un camp de jour adapté et conforme aux orientations et recommandations des autorités gouvernementales en matière de santé publique dans le contexte de la COVID-19. Il n'y aura donc pas de camp de jour sur le territoire de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, pour l'été 2020.

2020-05-112 6982

ACHAT MATÉRIEL ET PRODUITS POUR LA COVID-19

CONSIDÉRANT

la mise en place de mesures sanitaires dans les

parcs et les bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT

l'importance du maintien de la santé, de la

sécurité et du respect des mesures sanitaires de

nos employés municipaux;

CONSIDÉRANT QU'

il est important de procéder à l'achat de matériel et de produits pour répondre aux mesures

sanitaires priorisées par le gouvernement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat des fournitures suivantes :

DESCRIPTION	QUANTITÉ	FOURNISSEUR	PRIX
Distributeurs de désinfectant à mains	20	Lettragraf	998,00 \$
Pieds pour distributeurs de désinfectant à mains	5	Hygipro	1 149,75 \$
Désinfectant à mains en 4 litres	10	Produits sanitaires Lépine	649,50 \$
Vaporisateurs	3	Produits sanitaires Lépine	11,34 \$
Désinfek en 4 litres	3	Produits sanitaires Lépine	67,89 \$
Support à papier	3	Produits sanitaires Lépine	87,57 \$
Caisse de papier brun	1	Produits sanitaires Lépine	29,00 \$
Masques jetables (boîte de 50)	3	Produits sanitaires Lépine	195,24 \$
Lunettes de sécurité	6	Produits sanitaires Lépine	20,34 \$
Cônes pour délimiter file d'attente	12	SPI sécurité	183,36 \$
Total			3 391,99 \$

Pour un total de 3 391,99 \$, plus les taxes.

2020-05-113 6982

CONFECTION DE COUVRE-VISAGE ARTISANAUX

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire distribuer gratuitement des couvre-visage artisanaux aux personnes âgées de 70 ans et plus résidents sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à 1 unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de fournitures pour la confection de 250 couvre-visage auprès de Fabricville, au coût de 627,46 \$, taxes incluses, et de remettre un montant de 372,54 \$, au Cercle des fermières de Pointe-aux-Outardes pour la confection des couvre-visage.

2020-05-114 6983

<u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)</u>

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

2020-05-115 6983

MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS — CARACTÉRISATION SUPPLÉMENTAIRE DE BANC D'EMPRUNT « SITE N° 28 » POUR UN PROJET DE RECHARGE DE PLAGE À POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QUE

l'offre de services professionnels reçu de FNX-INNOV afin de procéder à des travaux de caractérisation supplémentaire du banc d'emprunt « Site n° 28 » pour un projet de recharge de plage à Pointe-aux-Outardes ;

CONSIDÉRANT QUE

ces travaux de caractérisation sont requis pour obtenir les quantités de matériaux visés en

maximisant l'usage du site actuel.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes entérine le mandat de la firme FNX-INNOV pour procéder à des travaux de caractérisation supplémentaire du banc d'emprunt « Site n° 28 » identifié comme étant prometteur afin de constituer une source d'approvisionnement dans le cadre du projet de recharge de plage à Pointe-aux-Outardes, et ce, au coût de 19 332 \$, plus les taxes.



PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se déroule à huis clos, il n'y aura pas de questions des citoyens.

2020-05-116 6984

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Dave Prévéreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 19 h 24.

DIRECTRICE GÉNÉRALE/ SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.